

217C2485  
FR0000035719-FS1039

24 octobre 2017

**Déclaration de franchissements de seuils (article L. 233-7 du code de commerce)**

VIKTORIA INVEST

(Euronext Paris)

Par courrier reçu le 23 octobre 2017, complété par un courrier reçu le 24 octobre 2017, le groupe familial Doulcet a déclaré, à titre de régularisation, avoir franchi en baisse, le 16 octobre 2017, le seuil de 15% des droits de vote de la société VIKTORIA INVEST et détenir, à cette date et à ce jour, 504 872 actions VIKTORIA INVEST représentant 666 966 droits de vote, soit 10,64% du capital et 12,50% des droits de vote de cette société<sup>1</sup>, répartis comme suit :

	<b>Actions</b>	<b>% capital</b>	<b>Droits de vote</b>	<b>% droits de vote</b>
FD Conseils et Participation <sup>2</sup>	454 535	9,58	566292	10,61
Frédéric Doulcet	50 337	1,06	100 674	1,89
<b>Total groupe familial Doulcet</b>	<b>504 872</b>	<b>10,64</b>	<b>666 966</b>	<b>12,50</b>

Ce franchissement de seuil résulte d'une augmentation de capital de la société VIKTORIA INVEST<sup>3</sup>.

À cette occasion, la société FD Conseils et Participation a déclaré, à titre de régularisation, avoir franchi en baisse le seuil de 10% du capital de la société VIKTORIA INVEST.

<sup>1</sup> Sur la base d'un capital composé de 4 745 000 actions représentant 5 337 034 droits de vote, en application du 2<sup>ème</sup> alinéa de l'article 223-11.

<sup>2</sup> Société à responsabilité limitée (sise 29 rue Viala, 75015 Paris) contrôlée par Mmes Margaux Doulcet et Manon Doulcet.

<sup>3</sup> Cf. notamment (i) le prospectus ayant reçu le visa de l'AMF n° 17-455 en date du 1<sup>er</sup> septembre 2017, (ii) la note complémentaire ayant reçu le visa de l'AMF n° 17-468 en date du 11 septembre 2017, et (iii) le communiqué diffusé par la société VIKTORIA INVEST le 26 septembre 2017.